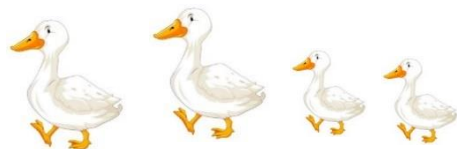


Bulletin d'informations communal



VOYER

12 – juillet 2023



Les vacances s'annoncent et l'envie de s'évader se fait de plus en plus pressante. Les résultats des examens désormais connus, les kermesses et spectacles de fin d'année menés à bien, tous les enfants et adolescents vont souffler lors de ces 2 mois d'été.

A l'instar de l'année dernière, cette période estivale pourrait à nouveau nous faire connaître un épisode de sécheresse assez conséquent. D'ailleurs, le manque de pluie en mai et juin se fait déjà sentir, obligeant la préfecture à prendre un arrêté limitant l'usage de l'eau.

Si depuis plusieurs années, nous sommes amenés à une réflexion concernant l'usage et l'utilisation de cette ressource, il semble que nous devions encore redoubler d'efforts pour réagir plus rapidement aux risques que nous encourons. Ceux-ci concernent essentiellement les menaces envers la forêt, notamment le feu et le dépérissement, mais aussi et surtout les risques liés à l'approvisionnement en eau potable.

Nous avons d'ores et déjà réalisé des investissements afin de limiter ces risques. Une citerne de 120m³ est mise en service à proximité de la salle polyvalente afin de renforcer notre défense contre l'incendie, les travaux de remplacement des conduites d'eau rue des Jardins et Grand'rue ont également débuté pour sécuriser l'amenée en eau potable.

A l'horizon 2026, en application de la loi NOTRE, la compétence eau potable passera sous le giron communautaire. Avec la CCSMS et nos autres partenaires, nous nous préparons déjà à cette échéance.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de passer un bel été et de très bonnes vacances.

Le Maire, Bertrand JANSON

SOMMAIRE :

Infos communales
Page 2

Ecole de Voyer
Page 6

Ecole de Nitting
Page 7

Associations
Page 8

GROS PLAN –
l'urbanisme
Page 11



Travaux de plantations en forêt communale



Des travaux de plantation ont été réalisés courant avril en forêt communale. Après une préparation des sols par le technicien forestier, Nicolas SONGIS, accompagné de membres du conseil municipal, les agents forestiers de l'ONF sont intervenus pour planter 50 pieds de cèdres ainsi que 50 plants de séquoias.

Cette opération vise à combler la régénération insuffisante au niveau des 2 poches dans lesquelles les bucherons sont intervenus en 2021. Elle permet aussi d'introduire de nouvelles essences, censées être plus résistantes aux conditions climatiques, notamment aux sécheresses que l'on rencontre plus régulièrement.

Afin de préserver ces jeunes arbres des dégâts de gibier, des protections sont mises en place.



Repas des aînés

Dimanche 21 mai, accompagnés d'une météo quasi estivale, les aînés du village ont répondu à l'invitation de la municipalité pour leur traditionnel repas.

Pour cette 2^{ème} édition d'après covid, près de 70 convives se sont donnés rendez-vous à la salle polyvalente pour partager d'agréables moments conviviaux autour d'une bonne table. Cette journée amicale et chaleureuse a été l'occasion pour les plus de 65 ans de se retrouver pour un moment de partage. Le Maire, Bertrand Janson, a relevé le dynamisme dont ils font preuves et l'énergie qu'ils transmettent à l'occasion de la vie communale.



Au cours de la journée, les Sénatrices Catherine Belrhiti et Christine Herzog sont venues partager une partie du repas mais également échanger avec les invités et les élus communaux.



Rénovation de la tombe du Sous-Lieutenant Petermann par le Souvenir Français

Au cours du mois d'avril, le comité du Souvenir Français d'Abreschviller a entrepris la rénovation de la tombe du Sous-Lieutenant Petermann.

M. Julien Authier, nommé à la présidence de cette association depuis le début de l'année, s'est rendu sur place accompagné d'enfants et des membres de son comité.

Lors de cette ½ journée de travaux, les abords de la tombe ont été taillés et nettoyés, laissant apparaître les anciennes dalles. La plaque mémorielle a été rénovée. La plaque de la tombe et les inscriptions ont été repeintes et vernies.

M. Jean François Weinmann, délégué général adjoint et Président du comité du Souvenir Français de Lorquin s'est rendu sur place afin de soutenir l'initiative.



Le Souvenir Français est une association créée en 1887, qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

Elle est investie de 3 missions :

- Conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France ;
- Entretien des monuments élevés à leur mémoire ;
- Transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.



Le Souvenir français a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers.

Travaux de sécurisation routière – Alimentation en eau potable

La 1^{ère} phase des travaux de sécurisation de la traversée du village a été réalisée. Les aménagements placés aux entrées du village par la rue de la Libération et la rue des Cerisiers sont désormais aboutis ainsi que le croisement au niveau de la salle polyvalente.



Avisés de nos divers travaux, les services du Département de la Moselle ont également prévu de réhabiliter l'ouvrage en traversée du ruisseau de Voyer. Cette intervention, prévue par le Département au 1^{er} semestre 2024 sera suivie par une sécurisation de la Grand'rue, entre le carrefour principal jusqu'à la sortie du village, vers Hartzviller.

Actuellement, les travaux de sécurisation des réseaux d'eau potable ont lieu dans la rue des Jardins. Ces travaux estimés à 59 244 euros bénéficient d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse d'un montant de 16 483 euros, soit 30%.

Lorsque tous ces travaux de voiries seront achevés, le Département procèdera à l'horizon de l'automne 2024 à la réfection des enrobés sur la totalité des chaussées dont ils ont la gestion.



Journée citoyenne

Samedi 27 mai, la municipalité a une nouvelle fois sollicité les bénévoles. 30 personnes ont répondu à l'appel pour cette nouvelle journée citoyenne.

Les équipes constituées se sont affairées autour de 4 chantiers principaux :

- Nettoyage des espaces verts (abords de la salle polyvalente et de l'église, espace vert rue des Cerisiers et l'arrière de la maison Aimé),
- Démontage des WC du préau de l'école,
- Nettoyage des sources en forêt communale,
- Modification de l'alimentation en eau potable des vestiaires du stade.



A l'issue de cette matinée de travaux, les participants se sont retrouvés au stade pour partager un repas bien mérité.

Tous nos remerciements et nos félicitations pour votre disponibilité et le travail accompli.

Employés saisonniers

Depuis mi-juin, 3 saisonniers sont chargés de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. Léa, Lisa et Maud ont été recrutées par la commune afin de réaliser divers petits travaux et entretenir le village.



Utilisation de l'aire des « Pieds Nickelés »

Cela devient désormais une habitude, au sortir du week-end, les utilisateurs de cette aire de pique-nique laissent tous leurs déchets sur place. Merci à tous de passer le mot que le site n'est pas desservi par le camion de ramassage des déchets ménagers.

La commune fera le nécessaire systématiquement auprès des forces de gendarmerie lors de découverte de ces dépôts sauvages.



Dans les bois, les animaux ne salissent pas mais les hommes oui.

Nous vous prions de vous comporter comme les animaux.

VigiEau,

Plateforme d'information sur les restrictions d'usage de l'eau

Depuis 11 juillet dernier, le Gouvernement a lancé la nouvelle plateforme **VigiEau** pour mieux informer les particuliers sur les restrictions sécheresse en cours localement.

<https://vigieau.gouv.fr/>



Cet outil permet de connaître les mesures de restriction en vigueur à l'endroit où vous vous trouvez (adresse précises ou a minima nom de la commune).

La plateforme permet également de connaître la situation dans chaque département et délivre des conseils pour réduire sa consommation d'eau.

Retour en images sur quelques projets et sorties menées durant le second semestre.

Ludopédagogie : apprentissage par le jeu



Escape game de Pâques dans le village et
Lecture dans le jardin de l'école



Préparation des décors et du spectacle de la fête de l'école sur notre thème de littérature de l'année à savoir : **les contes**.



Un projet « couveuse » ayant donné de magnifiques poussins et cailleteaux dont on a pu observer la croissance.



Une séquence cyclo avec pour projet une sortie malheureusement annulée à cause d'une météo orageuse, mais 100% des enfants savent désormais rouler.



2 rencontres athlétisme :

- La 1^{ère} à Sarrebourg
- La 2^{nde} à Dieuze

On se retrouve très vite pour une nouvelle année au rythme des Jeux Olympiques et Paralympiques.



Ecole de Nitting

Départ de maîtresse Vanessa

Le départ de Mme Vanessa Wentzinger de l'école maternelle de Nitting marque le début d'un nouveau chapitre. Après de nombreuses années de dévouement et d'engagement, Mme Wentzinger laisse sa place à Mme Céline Robert, qui prendra le relais avec enthousiasme.



Les parents et les élèves sont impatients de faire connaissance avec leur nouvelle enseignante et de découvrir les nouvelles méthodes d'apprentissage qu'elle apportera. Ce changement offre une opportunité de renouveau pour le RPI.

Concours Mosel lire

Le 23 mai, l'école maternelle de Nitting est allée à Dieuze pour chercher son prix du concours Mosel Lire. Les élèves ont pris le bus avec les collégiens du collège de Lorquin et ont assisté à la remise des prix.

Sur l'estrade, il leur a été remis un diplôme et de l'argent pour acheter des livres pour que lire soit un plaisir !!



BRAVO les ENFANTS !



Mairie de Voyer

1 Grand'rue 57560 VOYER - mairie.voyer@voyer.fr
03.87.03.78.14



Permanences : Mardi 8h30 – 11h30 / Jeudi 14h30 – 18h, et sur rendez-vous.
En cas d'urgence, et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, contacter l' élu de permanence, numéro sur la porte de la mairie.
Site internet : www.voyer.fr

Les associations

Sapeurs-pompiers

Après trois années en suspens, le vide-grenier a fait son retour le Dimanche 2 Juillet. Une cinquantaine d'exposants étaient au rendez-vous, ainsi que de nombreux visiteurs. Notre traditionnel menu poulet et les grillades ont été victime de leurs succès.

Quel plaisir de tous vous retrouver et de partager ces moments conviviaux qui font la vie du village, merci à vous tous, habitants de Voyer et extérieurs, pour votre présence.

Un grand merci également aux membres de l'amicale (surtout nos vétérans) et leurs conjoints (-es) toujours au pied levé pour la préparation de ce week-end.



Nos vétérans lors des préparatifs.



Le vide grenier du dimanche 2 juillet.

Chef de l'unité opérationnelle
A/C JEDAR Stéphane

Union Sportive Voyer

Au terme d'une saison sportive 2022-2023 quasi blanche, les dirigeants du club se sont réunis pour préparer la prochaine édition.

Pour les équipes de jeunes, la décision de s'engager aux côtés de la Sportive Lorquinoise est maintenue. Nos jeunes pousses pourront à nouveau compléter les effectifs de notre club voisin et continuer de s'épanouir au travers du championnat et des nombreux tournois qu'ils ont l'occasion de jouer dans la région.

Quant aux séniors, il est décidé d'engager une équipe en foot à 8. L'effectif actuel ne permettant pas la reprise en foot à 11.

Concernant l'organisation de nos manifestations, nous aurons plaisir à vous retrouver une nouvelle fois cette année pour la fête patronale, en partenariat avec l'amicale des Sapeurs-Pompiers et le Foyer Rural **les 9-10 et 11 septembre**. Le comité envisage également la diffusion de matchs de la Coupe du Monde de Rugby, qui se déroulera en automne (match d'ouverture le 8 septembre).



Le Président

Les associations

Foyer rural

C'est la fin de saison pour les activités du foyer rural.

Les activités gym du lundi et les soirées jeux de société du jeudi sont terminées.

Du côté du molkky, les Gagottes terminent à une belle 4^{ème} place au championnat Grand Est remporté par le club de Boulay.

Pour le tennis de table, la seule équipe en lice cette année réussit à se maintenir en championnat UJLL niveau Honneur malgré une équipe souvent incomplète pour cause de blessures.

La pétanque continue les mercredis en cette période estivale sur les terrains du City Stade. Les molkkistes font de même en été les jeudis mais sur la place de l'église.

Les activités jeux, gym et tennis de table reprendront en septembre après la fête patronale.

Bernard Poirot

Donneurs de sang bénévoles

Une collecte de sang aura lieu le mardi 22 août de 17h à 20h à la salle Polyvalente.



Les donneurs doivent se munir d'une pièce d'identité avec photo.

Une collation vous sera servie à l'issue du don.

Le comité et sa présidente Francine Haffemayer



Les petits pas de Justine



Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Mail : danse.justine@yahoo.com

Téléphone : 07.68.73.29.28

 LES PETITS PAS DE JUSTINE

-SALLE DE DANSE-

18, rue de l'école

57560 VOYER

Le comité des fêtes

Chers Amis,

S'il est une date importante dans notre village, c'est celle de la

36^{ème} fête des vins les 2 et 3 septembre prochain.

En effet chaque année cette manifestation populaire connaît un succès, favorisant ainsi les rencontres, resserrant les liens entre les vignerons, les membres du comité et les visiteurs qui viennent de différentes régions et de pays limitrophes.

Une fois encore tous seront au rendez-vous d'un Week end de la simplicité, la convivialité et la fête.

Cette année, le programme sera identique aux fêtes des vins avant Covid.



Merci encore une fois à tous les bénévoles de contribuer au bon déroulement de ces journées de liesse. Notre comité des fêtes a réalisé un parfait amalgame de générations autour de la même envie, celle de bâtir pour vous une belle fête.

Rendez-vous au salon, vive la fête des vins et bien cordialement à tous.

Le président : Pierrot Ramm



Une construction, une modification.....



Mais quel formulaire d'urbanisme faut-il utiliser ?



Il est conseillé à toute personne ayant réalisé des travaux de s'assurer être en règle avec la réglementation sur l'urbanisme.

Nous vous rappelons ci-dessous les démarches les plus courantes applicables dans les zones constructibles dans notre commune, au regard de la carte communale et de la réglementation nationale.

Besoin de plus d'informations ou d'un formulaire ?

Consultez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Un PERMIS DE CONSTRUIRE

(cerfa n° 13406 ou 13409) est nécessaire pour :

- **Une construction** d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol est supérieure à 20 m², quelle que soit la hauteur ;
- **Une construction** d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m², et d'une hauteur supérieure à 12 mètres ;
- **Une extension** qui porte la surface de plancher ou l'emprise au sol à plus de 20m² ;
- **Une piscine** dont la couverture a plus de 1,80 mètres de haut, quelle que soit la superficie ;
- **Un châssis ou une serre** dont la hauteur est supérieure à 4 mètres ou si la hauteur est supérieure à 1,80 mètres et la surface au sol supérieure à 2000 m².

Une DECLARATION PREALABLE

(cerfa n° 13404 ou 13703) est nécessaire pour :

- **Une construction** d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m², et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres
- **Une piscine** dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m², non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol
- **Un châssis ou une serre** dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres et dont la surface au sol sur est inférieure à 2000 m²
- **Un mur** d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres
- **Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur (ex ouvertures, ...), à l'exception des travaux de ravalement**



GROS PLAN : Les autorisations d'urbanisme

Le RECOURS A UN ARCHITECTE

est nécessaire pour :



- Pour une construction dont la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse 170 m² ;
- Pour une extension, si suite à cette extension la surface de plancher ou l'emprise au sol totale (existant + extension) dépasse 170 m².

(Pour déterminer la surface de plancher : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2868>)

AUCUNE DECLARATION

n'est nécessaire pour :

- Une construction nouvelle d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres
- Une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m², non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol
- Un châssis ou une serre de moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol
- Un mur de moins de 2 mètres ou un mur de soutènement
- Une clôture
- Une terrasse de plain-pied
- Un ravalement de façade



Depuis le 1^{er} septembre 2022 une déclaration devra être effectuée auprès de l'administration fiscale, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction ou extension (au sens de l'article 1406 du CGI) sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers ».

Cette déclaration permettra simultanément le calcul des impôts locaux et des taxes d'urbanisme.



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques



Piscine, véranda ou extension de maison non déclarées : depuis 2022 le fisc s'est doté d'un nouvel outil, le "foncier innovant" : des images de vues aériennes de l'IGN (Institut national de l'information géographique) sont analysées par un algorithme, les photos aériennes sont comparées à ce qui existe sur le plan cadastral et sur la déclaration H1 des contribuables. S'il y a anomalie et que celle-ci est validée par un agent, le contribuable recevra une demande d'information du fisc par courrier.

Si un particulier reconnaît qu'il possède bien une piscine, une véranda ou une extension de bâtiment sans en avoir averti le fisc, il devra naturellement régulariser sa situation. Il s'exposera à une revalorisation de la taxe foncière et un rappel sur les années antérieures.



Sinon, le contribuable risque une amende allant de 1 200 € à 6 000 € par m² construit ([article L. 480-4 du Code l'urbanisme](#)).